

**Assemblée générale**

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
6 novembre 2002

Original: français

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 21^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 31 octobre 2002, à 10 heures

Président : M. Suazo (Honduras)
puis : M. Benmellouk (Vice-Président) (Maroc)
puis : M. Suazo (Honduras)

Sommaire

Point 89 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

Point 92 de l'ordre du jour : Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 89 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

1. **M. Jalang'o** (Kenya) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Dans son rapport sur la question (A/57/211), le Secrétaire général a noté que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et des objectifs du Millénaire en matière de développement étaient inégaux.

2. C'est en Afrique subsaharienne qu'est concentrée la plus grande proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté – proportion qui continue d'augmenter. La situation est aggravée par la pandémie de VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies infectieuses dont la prévalence continue d'augmenter à l'échelle mondiale. Par ailleurs, du fait de l'exode rural, les taudis se sont multipliés, ce qui a eu pour effet d'augmenter le nombre de personnes qui vivent dans les taudis dans les pays en développement.

3. La Déclaration du Millénaire fixe des objectifs nobles en matière d'élimination de la pauvreté et d'amélioration du niveau de vie. Toutefois, il est peu probable que ces objectifs soient atteints, si la tendance actuelle se poursuit. Pour obtenir des résultats sensibles dans ce domaine, l'Afrique subsaharienne doit parvenir à une croissance économique soutenue; beaucoup dépendra des progrès d'autres facteurs, notamment l'espérance de vie, la scolarisation et la mortalité infantile. Si ces indicateurs ne progressent pas et si la pandémie du VIH/sida n'est pas enrayerée, le fossé entre cette région et le reste du monde continuera de se creuser. Heureusement, le sous-continent possède des ressources naturelles abondantes. C'est pourquoi, si les gouvernements africains réaffirment leur volonté politique et leurs engagements en matière de bonne gouvernance, de lutte contre la pauvreté et contre le VIH/sida, la tendance devrait pouvoir s'inverser.

4. Le succès de la lutte contre la pauvreté dépendra de la mobilisation de ressources supplémentaires permettant au Kenya de mettre en place les infrastructures dont il a besoin pour stimuler la croissance économique à l'heure de la mondialisation. L'argument souvent avancé est que les ressources

internes doivent constituer la première source de développement. Toutefois, la délégation kényenne considère que celles-ci ne peuvent être utilisées que si les économies nationales se développent et si les recettes du pays augmentent. Certes, les flux de capitaux privés ont augmenté au cours des 10 années précédentes, mais seuls quelques pays en ont bénéficié. Les courants de capitaux privés, en raison de leur nature et de leurs motivations, ne constituent pas une source fiable de financement du développement. Il faut donc améliorer la qualité et la quantité de l'aide publique au développement (APD) et envisager de nouvelles méthodes pour financer le développement.

5. La charge de la dette des pays en développement compromet leur capacité de réduire la pauvreté et d'atteindre d'autres objectifs de développement. Le service de la dette a des effets dommageables sur les allocations budgétaires dans des domaines comme l'éducation et la santé. Tout en appréciant l'action menée par ses partenaires de développement pour trouver une solution durable à la crise de la dette, comme l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), le Kenya considère qu'il reste encore beaucoup à faire pour libérer les pays en développement de la charge de la dette. Il faudrait réviser les critères de sélection et la répartition des ressources afin que tous les pays répondant aux conditions requises puissent en bénéficier.

6. La plupart des pays en développement sont tributaires de l'agriculture et de l'exportation de produits agricoles. L'agriculture représente une part importante du revenu national et de l'emploi, d'où le rôle important joué par ce secteur dans la lutte contre la pauvreté. Le Kenya entreprend les réformes nécessaires au niveau national, mais ses partenaires commerciaux doivent faire les efforts requis pour éliminer toutes les distorsions commerciales et autres obstacles, afin d'améliorer l'accès aux marchés des produits agricoles en provenance des pays en développement. Il faut se féliciter à cet égard de la coopération entre l'Union européenne et les pays ACP visant à accorder un traitement préférentiel aux pays en développement.

7. La mise en oeuvre des engagements pris à l'issue des grandes conférences des Nations Unies et des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale devrait constituer une priorité absolue. Le projet de création d'un fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté proposé par le Secrétaire

général dans son rapport A/57/137 est une initiative intéressante qu'il faudrait concrétiser rapidement en vue de promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement.

8. La lutte contre la pauvreté ne sera un succès que si des ressources pour le développement sont fournies sur une base prévisible et continue. Le contrôle national et les partenariats sont des éléments essentiels de l'élimination de la pauvreté.

9. **Mme Leonardo** (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) dit que le rapport du Secrétaire général (A/57/211) constitue un excellent point de départ pour le débat sur l'élimination de la pauvreté. À cet égard, la planification préalable aux catastrophes est au centre des préoccupations de la Fédération, qui estime que si on ne porte pas l'attention nécessaire aux populations vulnérables, leur pauvreté risque non seulement d'avoir des conséquences catastrophiques pour les individus concernés, mais également de ralentir le développement économique et social de leur pays. Il faut donc établir des programmes de planification préalable aux catastrophes qui soient cohérents et rationnels. C'est dans cette optique que la Fédération s'attache, entre autres, à éliminer les obstacles que doivent surmonter les populations les plus vulnérables; à garantir aux migrants l'accès aux infrastructures de base, notamment en matière de santé; à soulager les victimes des catastrophes à long terme qui sont souvent abandonnées à elles-mêmes, et à leur construire un avenir économique et social. L'Afrique du Sud est un exemple, parmi tant d'autres, de la relation étroite entre la pauvreté et les problèmes liés au VIH/sida dans des domaines comme la prévention, la déstigmatisation, les soins et la prise en charge.

10. La Fédération souligne que les gouvernements pouvant rarement apporter seuls une réponse efficace face à une catastrophe naturelle, ses sociétés nationales ont pour rôle de combler le vide entre les gouvernements, la population locale et la mise en oeuvre d'interventions efficaces. Elle note avec préoccupation que la pauvreté existe aussi dans les pays développés et que le nombre de personnes marginalisées dans ces pays est en augmentation. Par ailleurs, aucun programme d'élimination de la pauvreté ne pourra réussir sans satisfaire les besoins des jeunes générations. Il est important d'associer les jeunes à la lutte contre la pauvreté en renforçant leurs capacités. Les volontaires jouent un rôle central dans l'activité de

la Fédération et sacrifient beaucoup leur temps pour aider les populations vivant dans la pauvreté. La Fédération espère que les débats qui se poursuivent dans différentes instances constitueront une base solide pour les travaux concrets qui doivent être entrepris dans le cadre de la vingt-huitième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge prévue l'année suivante à Genève, laquelle devrait marquer une étape importante dans la lutte contre la pauvreté.

11. **Mme Viotti** (Brésil) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les dernières conférences des Nations Unies sur le développement ont mis l'accent sur les défis à relever, parmi lesquels la lutte contre la pauvreté, dont le caractère multidimensionnel a été souligné. Dans la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement ont considéré que l'éradication de la pauvreté devrait être au centre des efforts internationaux. Dans le Consensus de Monterrey, ils ont réaffirmé l'objectif commun consistant à éliminer la pauvreté, à atteindre une croissance économique soutenue, à promouvoir un développement durable et à progresser vers un ordre économique mondial équitable et ouvert. Ils ont également déploré l'insuffisance des ressources requises pour réaliser les objectifs convenus. Dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, les participants ont reconnu que l'élimination de la pauvreté était le principal défi du monde actuel et sont convenus d'un ensemble de mesures convergeant dans ce sens.

12. L'élimination de la pauvreté est une tâche prioritaire et un consensus s'est dégagé sur les mesures à prendre à cette fin mais dans son rapport (A/57/211), le Secrétaire général indique que les progrès sont lents et inégaux; certains pays ont pris du retard, du fait notamment de l'inefficacité des dépenses publiques, de la charge de la dette, du manque d'accès aux marchés des pays développés et de l'APD qui est insuffisante.

13. Les pays en développement ne pourront atteindre leur pleine croissance que si leurs exportations accèdent aux marchés des pays développés et s'ils bénéficient d'un financement, d'investissements et de technologies provenant de l'étranger.

14. Le Brésil est résolu à participer à cet effort collectif. Les initiatives menées récemment pour réduire la pauvreté ont déjà porté leurs fruits, mais il

reste encore beaucoup à faire; un tiers de la population vit toujours dans la pauvreté. Le Gouvernement et la société sont déterminés à coopérer en vue de réduire les inégalités dans le pays, par l'intermédiaire de programmes sociaux. Dans son rapport sur la question, le Secrétaire général cite les efforts de décentralisation poursuivis au Brésil afin d'améliorer l'utilisation des ressources. Il mentionne notamment le Programme d'allègement de la pauvreté rurale du nord-est du Brésil, qui était à l'origine un programme de développement rural intégré administré par le gouvernement central et est devenu un programme communautaire destiné aux communautés les plus démunies en faisant participer ces dernières à la prise de décisions décentralisée et en réduisant le rôle des organismes publics. Grâce à la décentralisation, environ 93 % des ressources qui sont allouées au programme atteignent les collectivités bénéficiaires, contre 20 % dans le cas des premiers programmes de développement rural intégré. Le nouveau gouvernement a l'intention de poursuivre cette politique.

15. Le Gouvernement brésilien et l'ONU ont récemment signé un accord portant création d'un centre international pour la lutte contre la pauvreté à Rio de Janeiro, mécanisme de coopération qui, en s'appuyant sur l'expérience de l'Institut brésilien de recherche économique appliquée et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en la matière, contribuera, par ses études, aux efforts de réduction de la pauvreté dans les différentes régions du monde et constituera à ce titre un outil majeur de la coopération Sud-Sud.

16. Le Secrétaire général conclut son rapport en soulignant que les efforts entrepris seront probablement vains si l'environnement économique international n'est pas favorable, conviction exprimée précédemment dans les déclarations issues des grandes réunions tenues récemment sous l'égide de l'ONU.

17. Il est donc indispensable de déployer les efforts nécessaires pour transformer ces engagements en actions concrètes. À cet égard, la mise en place d'un système commercial mondial équitable joue un rôle majeur. Le commerce joue un rôle fondamental en matière de développement et d'élimination de la pauvreté. Seules une amélioration de l'accès aux marchés mondiaux des produits agricoles et manufacturés des pays en développement et l'élimination des subventions à l'exportation et des

obstacles au commerce permettront aux pays en développement de tirer pleinement parti de leurs avantages comparatifs. La mise en place d'un système financier international stable, avec la pleine participation des pays en développement, doit également faire l'objet d'un effort collectif dans les années à venir. Le règlement de la question de la charge de la dette et de celle de la baisse de l'APD est également une condition indispensable de l'élimination de la pauvreté.

18. Le Brésil se félicite par ailleurs de la décision de créer un fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté, prise à Johannesburg, dont la mise en place est une preuve que les gouvernements sont résolus à éliminer la pauvreté et à promouvoir un développement durable dans les pays en développement. La communauté internationale devra honorer les engagements qui ont été pris au cours des 10 années précédentes. Malgré leurs ressources limitées, les pays en développement participeront à cet effort.

19. **Mme Shongwe** (Afrique du Sud) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle souligne que de nombreux pays, notamment en Afrique subsaharienne, ne pourront probablement pas atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport sur la question. Les causes de cette absence de progrès ont été examinées lors des récents sommets et conférences des Nations Unies et autres réunions internationales, au cours desquels la communauté internationale s'est engagée à fournir les ressources nécessaires pour mettre en oeuvre les objectifs qui y ont été énoncés. Il convient donc de redoubler d'efforts, aux niveaux national et international, pour relever le défi moral qui consiste à combattre les pires formes de la pauvreté et du sous-développement.

20. Le Consensus de Monterrey a souligné l'importance des partenariats en matière de développement, mettant l'accent sur les responsabilités tant des pays en développement que des pays développés. Les efforts des pays en développement doivent en effet être soutenus par leurs partenaires de développement, afin d'optimiser les fruits du développement. S'agissant de l'APD, les pays développés doivent veiller à ce que les flux de capitaux qui appuient les stratégies de développement des pays

bénéficiaires soient prévisibles et non liés. Il faudrait par ailleurs exploiter davantage les compétences techniques internes. En matière de commerce, il faut garantir un accès accru des produits des pays en développement et éliminer toutes les barrières, douanières et autres. Il est aussi crucial d'accélérer la mise en oeuvre de l'initiative PPTE et d'aider un plus grand nombre de pays africains à atteindre le point d'achèvement.

21. Les participants au Sommet mondial pour le développement durable ont pris d'autres engagements en matière de lutte contre la pauvreté; on mentionnera à ce sujet la décision cruciale de créer un fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté; il est à espérer que les modalités régissant sa mise en place seront arrêtées à bref délai. Les nouvelles décisions prises dans les domaines de l'assainissement, de l'énergie, de l'eau et du logement notamment complètent les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire en matière de développement; il faudra s'attacher à intégrer leur mise en oeuvre et à assurer la coordination des activités de suivi.

22. En septembre 2002, les participants à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale ont examiné les moyens d'appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), programme de l'Union africaine visant à promouvoir le développement durable. L'engagement pris par les pays africains eux-mêmes et l'appui résolu que ce projet a reçu de la communauté internationale ouvrent la voie à un partenariat dynamique qui devrait aider les pays africains à éliminer la pauvreté et le sous-développement.

23. Sur le plan intérieur, l'élimination de la pauvreté demeure une priorité absolue du Gouvernement sud-africain, qui consacre une part importante de son budget à l'éducation, à la santé et aux services sociaux. Les autorités ont ciblé la stratégie de lutte contre la pauvreté sur les enfants, les personnes âgées, les handicapés, les séropositifs et les sidéens, et les femmes, notamment dans les zones rurales. Le Gouvernement a créé un fonds pour financer une aide alimentaire d'urgence afin de faire face à la récente inflation des prix des denrées alimentaires qui a menacé les moyens de subsistance des ménages vulnérables.

24. Le Gouvernement sud-africain a défini un certain nombre de priorités en vue de s'attaquer aux problèmes

de développement social, notamment dans le cadre d'un développement durable intégré, et pris diverses mesures dans ce contexte. Ses priorités sont appuyées par d'autres stratégies nationales tout aussi importantes comme le renforcement des services de sécurité sociale. Le Gouvernement s'attache par ailleurs à lutter contre le VIH/sida et à atténuer les effets socioéconomiques de l'épidémie sur les ménages pauvres. Il est convaincu que le développement humain et l'amélioration de la qualité de vie de tous ses citoyens doivent tenir compte des questions de population et veiller à ce que ces questions soient intégrées dans la planification du développement.

25. **M. Cuenco** (Philippines) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

26. L'intervenant prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la question, qui offre une analyse détaillée des progrès accomplis par le système des Nations Unies dans l'éradication de la pauvreté et contient des recommandations pour éliminer la pauvreté d'ici à 2015.

27. Comme il est indiqué à juste titre dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, la délégation philippine estime que l'élimination de la pauvreté est le principal défi auquel le monde d'aujourd'hui doit faire face et constitue une condition indispensable du développement durable. La réduction de la pauvreté est en fait au centre du développement durable. Les conséquences de ce fléau, qui sont bien connues de tous, dépassant les frontières nationales, elles menacent la paix et la sécurité et favorisent le terrorisme. Les progrès médiocres qui ont été réalisés dans ce domaine rappellent une réalité bien triste qui ne peut que nourrir le mécontentement et mener à la violence. Le problème de la pauvreté et du mécontentement devra être résolu dans de nombreux pays si l'on veut préserver la paix et la sécurité internationales.

28. Le rapport du Secrétaire général propose diverses mesures tenant compte des meilleures pratiques et des enseignements tirés pour remédier à cette situation, qui peuvent servir de cadre directif aux pays en développement qui souhaitent dynamiser leurs programmes de lutte contre la pauvreté. Il faut également se féliciter des actions menées par certains pays pour améliorer l'accès des filles à l'éducation, renforcer les capacités, promouvoir les institutions de la société civile et autonomiser les communautés. Il est

en même temps préoccupant de noter, dans le rapport, que les progrès sont inégaux et que la plupart des pays en développement n'atteindront sans doute pas les objectifs arrêtés pour 2015.

29. Le développement national incombe en premier lieu à chaque pays, mais les actions unilatérales et les efforts nationaux des pays en développement doivent être soutenus par une coopération multilatérale qui leur permettra d'obtenir les ressources financières et le transfert de technologies requis, et de renforcer leurs capacités, assurant un environnement international favorable à la croissance économique et au développement.

30. Le pays redouble d'efforts pour établir une économie ouverte, en prenant des mesures concrètes qui créent un climat propice aux investissements non seulement aux Philippines, mais à l'échelle de la région. Le Gouvernement reconnaît la nécessité d'une bonne gouvernance dans les secteurs public et privé et poursuivra ses réformes institutionnelles et économiques afin de s'adapter aux réalités et aux impératifs de la coopération mondiale. Mais les pays en développement ont besoin de capitaux pour atteindre une croissance économique soutenue et un développement durable. Il faudrait également une augmentation des investissements étrangers directs. En outre, il importe d'améliorer l'accès aux marchés étrangers et d'inverser la réduction de l'APD, qui est dans de nombreux pays la première source de financement des programmes de renforcement des capacités. Enfin, il faut alléger la dette des pays en développement, notamment celle des pays à revenu intermédiaire, afin de leur permettre de consacrer une plus grande part de leurs ressources nationales au développement.

31. Dans ce contexte, les Philippines accueillent avec satisfaction les décisions prises lors des grandes conférences tenues cette année sous l'égide des Nations Unies, au cours desquelles les problèmes sont examinés dans une perspective globale, en collaboration avec toutes les parties associées au développement. Le Consensus de Monterrey marque une étape vers la promotion du financement du développement; de même, le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg aidera les pays en développement à s'orienter vers le développement durable. Il faut aussi se féliciter du programme de Doha pour le développement et espérer que le système commercial

multilatéral appuiera pleinement les efforts de développement des pays en développement.

32. Par ailleurs, l'intervenant appuie le projet de création d'un fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté, proposé par le Secrétaire général dans son rapport (A/57/137), mécanisme qui contribuerait à réduire l'extrême pauvreté et à atteindre les autres objectifs du Millénaire en matière de développement. Le principal obstacle entravant les efforts de coopération internationale dans ce domaine est le manque d'appui financier de la part des pays riches. Les résultats des réunions de Monterrey et de Johannesburg fournissent à la communauté internationale les moyens de combattre la pauvreté; il lui incombe de faire preuve de la volonté politique requise pour les mettre en oeuvre.

33. **M. Ayari** (Tunisie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et dit que malgré les progrès réalisés par la communauté internationale au cours des décennies précédentes, tous les pays ne sont pas près d'atteindre les objectifs de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté ni les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Dans certains pays, le nombre de personnes condamnées à vivre dans la misère ne cesse de croître; la malnutrition continue à sévir; les maladies infectieuses et transmissibles, telles que le sida et le paludisme, prélèvent toujours leur lourd tribut, notamment dans la population active; le manque de logements adéquats persiste dans les zones urbaines. Par ailleurs, les progrès demeurent insuffisants pour ce qui est de l'universalisation de l'enseignement primaire, de l'élimination des disparités entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, de l'accès à l'eau potable et aux services de santé, tous facteurs de développement; s'ajoute à cela le ralentissement de la croissance économique mondiale, qui risque d'accroître le nombre de déshérités.

34. Tous les pays doivent s'employer à éliminer la pauvreté et à promouvoir l'intégration et la justice sociales, en mobilisant les ressources intérieures nécessaires, en stimulant l'épargne nationale, en instaurant un climat propice aux investissements étrangers, en adoptant des politiques macroéconomiques efficaces et cohérentes et en encourageant le secteur privé. Tous doivent avoir la possibilité d'occuper un emploi rémunéré et d'avoir

accès à l'enseignement, en particulier les femmes et les filles, ainsi qu'au microcrédit et au microfinancement.

35. Les pays en développement sont conscients que cette lutte est d'abord la leur, mais ils ne peuvent la mener sans une aide publique au développement plus importante, l'élimination des barrières commerciales, la libéralisation des échanges, l'ouverture des marchés des pays riches, la stabilisation des cours des produits de base et l'allègement de la dette.

36. D'autre part, les dirigeants des pays riches doivent tenir l'engagement qu'ils ont pris à la Conférence de Monterrey sur le financement du développement et au Sommet de Johannesburg pour le développement durable d'accroître l'aide indispensable au développement économique durable des pays pauvres.

37. La décision d'établir un fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté est une initiative encourageante en ce qu'elle témoigne de l'esprit de coopération qui doit guider la lutte contre ce fléau.

38. *M. Benmellouk (Maroc), Vice-Président, prend la présidence.*

39. **M. Djumala** (Indonésie) dit qu'il souscrit à la déclaration faite par le représentant du Venezuela, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; il souligne que son pays souscrit pleinement aux objectifs de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et a déjà pris des mesures pour les incorporer dans les politiques et stratégies nationales.

40. Toutefois, l'Indonésie constate qu'une forte proportion de la population mondiale est encore condamnée à mener une existence précaire, caractérisée par la malnutrition, par la maladie et par l'analphabétisme. De ce fait, des régions entières, déjà appauvries, sont prises dans le cycle infernal de l'instabilité, des conflits et des maladies endémiques.

41. Malgré les engagements pris lors des différentes conférences et réunions au sommet consacrées à la lutte contre la pauvreté et au développement, les progrès réels sont insuffisants et nombreux sont les pays qui n'atteindront pas les objectifs fixés, que ce soit la réduction du nombre de pauvres de moitié d'ici à 2015, l'approvisionnement en eau potable, la réduction du nombre d'habitants des taudis et des taux

de mortalité infantile, l'accès à l'enseignement primaire pour tous, l'égalité des sexes et l'accès aux soins de santé.

42. Il faut par conséquent diffuser, au moyen de bases de données réunies en réseau, les pratiques optimales et les enseignements dégagés par certains pays, qui peuvent être ajustés par tous les pays suivant la conjoncture socioéconomique, culturelle et historique propre à chacun.

43. Les pays en développement, qui voient se réduire l'APD, qui n'ont pas accès aux marchés des pays développés et qui ploient sous le lourd fardeau de la dette extérieure, ne peuvent pas arriver seuls à éliminer la pauvreté, même s'ils sont conscients de leur responsabilité. Aussi, l'Indonésie accueille-t-elle avec satisfaction la recommandation faite par le Secrétaire général tendant à mettre en place un fonds mondial de solidarité, tout en souhaitant examiner plus avant les modalités de fonctionnement du fonds avec le Groupe des 77 et la Chine.

44. **M. Joseph** (Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) dit que les pays les moins avancés (PMA), entravés par l'extrême pauvreté, la faiblesse structurelle de leur économie et le manque de moyens, et souvent lésés sur le plan géographique, voient leur population s'enfoncer dans la misère. La plupart d'entre eux ont pris du retard dans la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Pour éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2015 et réaliser une croissance économique durable, ils ont besoin d'une APD plus importante, d'autant plus que l'aide versée jusqu'à présent n'a pas été à la hauteur des promesses et tend même à diminuer.

45. Étant donné que la plupart des PMA, dont le nombre a fortement augmenté, se trouvent sur le continent africain, il convient de favoriser la synergie entre le Programme d'action de Bruxelles et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui ont tous deux pour priorité l'élimination de la pauvreté et préconisent le renforcement des capacités, la bonne gouvernance, la mobilisation des ressources et l'accès aux marchés.

46. Les PMA se sont activement mobilisés pour la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles, et l'importance qu'ils accordent à l'élimination de la

pauvreté et au développement durable a trouvé son expression dans la Déclaration de Cotonou. Leurs partenaires de développement ont, de leur côté, examiné les problèmes de ces pays lors des conférences de Doha et de Monterrey. Le G-8 s'est engagé à ouvrir l'accès des marchés en franchise et hors contingent aux produits des PMA, à verser un montant d'un milliard de dollars au Fonds d'affectation spéciale pour les pays pauvres très endettés et à octroyer de préférence des subventions, plutôt que des prêts, aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables face à l'endettement. Lors du récent Sommet de Johannesburg, certains partenaires internationaux ont promis un appui financier pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

47. **M. Fomba** (Mali) dit que sa délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant du Venezuela, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et déplore que, pris dans le mouvement effréné de la mondialisation, les pays aient oublié certaines valeurs fondamentales, dont la solidarité, levier important de développement social, de paix et de concorde, et se sont contentés de formuler des vœux pieux rarement traduits en actions concrètes.

48. Le Mali a fait de la solidarité un mot d'ordre et a adopté diverses mesures en ce sens, dont la plus récente et la plus importante est la mise en place du Fonds national de solidarité, chargé de financer les programmes de développement et de lutte contre la pauvreté, de renforcer les capacités institutionnelles des entités associées à la lutte contre la pauvreté et de prêter un appui financier aux caisses d'épargne et de microcrédit en milieu rural et périurbain. Cependant, face à l'ampleur de la tâche qui les attend, les fonds nationaux de solidarité de ce type doivent pouvoir compter sur l'appui de la communauté internationale, qui pourrait être fourni par l'intermédiaire du Fonds mondial de solidarité dont le Secrétaire général a recommandé la création et que le Mali soutient pleinement.

49. **M. Lamba** (Malawi) dit que sa délégation appuie pleinement la déclaration faite par le représentant du Venezuela, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; il déplore le peu de progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et de l'objectif fixé au Sommet du Millénaire, consistant à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015, en particulier en Afrique

subsaharienne. Plus de la moitié de la population malawienne vit en-dessous du seuil de pauvreté et n'a pas accès aux services sociaux, ce qui réduit l'espérance de vie. La pauvreté, qui ne cesse de gagner du terrain, entrave les efforts de lutte contre le VIH/sida.

50. Le Gouvernement malawien a donc lancé un programme de réduction de la pauvreté qui a permis d'améliorer l'accès aux soins de santé et à l'éducation, ainsi que l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement. Dans son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le Malawi prévoit des mesures qui doivent combler les lacunes du Programme, à savoir : la promotion d'une croissance économique durable en faveur des pauvres et de réformes structurelles, la valorisation du capital humain, ainsi que la promotion de la bonne gouvernance. Une attention est également accordée aux questions intersectorielles telles que le VIH/sida, l'égalité des sexes, l'environnement et la science et la technologie.

51. Le Malawi souscrit sans réserve à la proposition du Secrétaire général tendant à mettre en place un fonds mondial de la solidarité, qui témoigne de la volonté internationale de vaincre la pauvreté, et espère que ses modalités de fonctionnement seront rapidement arrêtées.

52. Comme d'autres délégations, le Malawi demande aux partenaires de développement de tenir les engagements qu'ils ont pris à Monterrey d'augmenter l'aide publique au développement et d'aider les pays en développement à réaliser leurs aspirations en allégeant, voire en annulant, leur dette et en leur ouvrant l'accès aux marchés.

53. **M. Ahmad** (Iraq) dit que l'Iraq est vivement préoccupé par le ralentissement des efforts que la communauté internationale déploie pour éliminer la pauvreté, une évolution qu'illustrent la baisse des engagements pris par les pays développés dans ce domaine et le fléchissement observé une année sur l'autre de l'APD. S'ajoute à cela la marginalisation de l'ONU lors de la prise des grandes décisions concernant l'économie mondiale, un rôle qu'assument désormais les institutions financières internationales et l'Organisation mondiale du commerce, lesquelles sont contrôlées par les pays développés et prennent des décisions préjudiciables aux pays en développement. L'élimination de la pauvreté exige le règlement des

principaux problèmes qui entravent le développement, à savoir l'instabilité du système financier international, la nette diminution des flux financiers, l'élargissement du fossé technologique entre le Nord et le Sud, et le fardeau de la dette extérieure, qui grève de plus en plus les économies des pays en développement.

54. Alors que de nombreux pays se mobilisent pour réaliser les objectifs de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, force est de constater que l'ONU contribue directement, et paradoxalement, à la propagation de la pauvreté, non pas dans des pays pauvres, mais dans des pays riches, dont l'Iraq, où l'embargo inique imposé plus de 12 ans auparavant au nom de l'ONU a aggravé la pauvreté et eu des incidences économiques et sociales extrêmement préjudiciables.

55. Dans les années 70 et 80, avant l'embargo, l'Iraq a participé au financement du développement de nombreux pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, qui ont bénéficié de prêts assortis de conditions avantageuses, dont l'octroi n'était assorti d'aucune condition économique ou politique. L'Iraq a ainsi accordé 42 prêts représentant plus de 1,7 milliard de dollars et participé au capital de 102 entreprises internationales et régionales à hauteur de 1,2 milliard de dollars, l'objectif étant d'aider ces pays à renforcer leur infrastructure économique et sociale. Il convient de rappeler que l'Iraq, qui vient au deuxième rang pour les réserves mondiales de pétrole, vendait du pétrole à de nombreux pays en développement à des prix avantageux pour les aider à financer leur développement et à éliminer la pauvreté. L'embargo injustement décrété contre l'Iraq prive donc le peuple iraquien de moyens qui lui permettraient de financer son développement, mais nuit aussi à de nombreux pays en développement et autres pays parmi les moins avancés qui avaient d'importantes relations économiques avec l'Iraq. Il convient également de rappeler que le Président Saddam Hussein a lancé un appel en faveur de la création d'un fonds mondial qui aiderait les pays en développement et auquel contribueraient les pays développés, quel que soit leur système politique ou économique, ainsi que les pays en développement exportateurs de pétrole. Un tel projet pourrait régler un aspect des problèmes auxquels se heurtent les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés.

56. La faim, l'analphabétisme, la pauvreté, la maladie et l'ingérence dans les affaires intérieures des pays en

développement empêchent ceux-ci d'assurer leur développement et de vaincre la pauvreté. Toute coopération dans ce domaine doit être juste et fondée sur la répartition des responsabilités, et l'aide fournie ne doit pas être assortie de conditions politiques. L'Iraq se félicite du Consensus de Monterrey et espère que les pays s'acquitteront des engagements qu'ils ont pris, qu'il s'agisse de l'accroissement des ressources consacrées au développement, de l'élimination de la pauvreté, de la réforme du système financier international ou de la participation effective des pays en développement à l'économie mondiale.

57. *M. Suazo (Honduras) reprend la présidence.*

58. **M. Al-Ayed** (Jordanie) dit que le Gouvernement jordanien a adopté en mai 2002 une stratégie globale de lutte contre la pauvreté. Cette stratégie, qui tient compte des différents aspects du problème, vise à améliorer le système de protection sociale en augmentant l'aide qui est apportée aux personnes bénéficiant du Fonds d'aide nationale et en améliorant la base de données des programmes d'aide nationale. Cette stratégie prévoit des initiatives à court, à moyen et à long terme visant à améliorer le filet de protection sociale destinée aux personnes les plus démunies, à accroître les possibilités d'emploi et à garantir l'accès aux services de soins de santé. Le programme d'assistance financière, qui relève du Fonds d'aide nationale, est le plus important des programmes créés à l'intention des pauvres, puisqu'il offre 68 à 75 % du montant total de l'aide financière offerte par le Fonds. Le programme d'aide traditionnelle, qui relève également du Fonds, ne concerne actuellement que 50 % des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. En ce qui concerne le long terme, tous les acteurs sont conscients que la Jordanie ne doit pas dépendre autant du secteur public en ce qui concerne la création d'emplois. Pour remédier à cette situation, il faut sensibiliser le secteur privé au rôle qu'il peut jouer dans ce domaine et faire en sorte que les Jordaniens qui savent lire et écrire puissent améliorer leurs connaissances. Or, bien des enfants ne vont pas à l'école, faute de matériel scolaire.

59. La détérioration de la situation dans le secteur de la santé est une autre conséquence inévitable de la pauvreté. Or, des services de soins de santé de qualité ont des incidences favorables dans bien des domaines, puisqu'ils permettent de contrôler le taux d'accroissement de la population, de sauvegarder le milieu rural, de désengorger les villes, et de réduire les

dépenses des ménages ainsi que les dépenses publiques. Il est indispensable que tous les efforts qui sont faits en Jordanie pour lutter contre la pauvreté soient appuyés par les pouvoirs publics, qui doivent placer cette question au premier rang de leurs objectifs à long terme. Bien que les discussions consacrées à l'élimination de la pauvreté et la volonté affichée à cet égard soient une source de satisfaction, il reste que les ressources affectées à cette fin sont insuffisantes au vu des besoins, d'où la nécessité d'aller au-delà des efforts modestes et dispersés qui sont consentis et d'élaborer des programmes globaux qui traitent de tous les aspects du problème.

60. La Jordanie partage l'avis exprimé par le Secrétaire général dans son rapport (A/57/211), à savoir que les obstacles que représentent le lourd fardeau de la dette, l'accès restreint aux marchés des pays développés et l'insuffisance des ressources allouées au titre de l'APD ne peuvent être surmontés que dans le cadre de la coopération internationale. Le Sommet mondial pour le développement social, la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Sommet du Millénaire, le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, le Consensus de Monterrey et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique sont autant d'illustrations de la nécessité de renforcer la coopération internationale pour surmonter les obstacles entravant l'élimination de la pauvreté. Il est à espérer que des efforts énergiques seront déployés afin de traduire dans les faits les décisions prises à ces conférences et d'atteindre, d'ici à 2015, les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

61. **M. Kaemba** (Zambie) dit qu'il est préoccupant de voir qu'alors que les niveaux de pauvreté baissent régulièrement un peu partout dans le monde, ceux de l'Afrique subsaharienne s'infléchissent à peine. Le Gouvernement zambien, conscient de l'importance de l'élimination de la pauvreté pour le succès du développement, a mis en oeuvre différents programmes, notamment le programme de réintégration sociale mentionné dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Ces programmes ont eu des effets positifs sur les niveaux de pauvreté dans le pays mais il reste encore beaucoup à faire. Les autorités ont donc décidé de suivre une démarche plus intégrée et formulé, en

conjonction avec des organisations non gouvernementales, des représentants de la société civile, des personnalités et des organisations internationales de développement, une stratégie nationale de réduction de la pauvreté à moyen terme dans le cadre des documents de stratégie de réduction de la pauvreté pour 2002-2004. Aucun pays ne peut sortir du cercle vicieux de la pauvreté avec ses seules ressources nationales; la délégation zambienne se félicite donc de la création par l'ONU d'un fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté et appelle à nouveau les partenaires internationaux du développement à affecter des ressources suffisantes aux programmes de développement et aux objectifs du Millénaire en la matière.

62. **M. Ramadan** (Liban) dit que l'objectif de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et de la Déclaration du Millénaire consistant à réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour semble loin d'être atteint, voire impossible à atteindre, dans des régions comme l'Afrique subsaharienne. Pourtant, la pauvreté ne constitue pas seulement une menace pour la sécurité et le développement économique des pays en développement, mais également pour la sécurité internationale vu que dans une société mondialisée, les crises économiques ont des répercussions mondiales. Après une guerre terminée en 1998 qui a gravement endommagé ses infrastructures et grevé ses ressources humaines, le Liban a déployé des efforts considérables au cours des 10 années précédentes pour reconstruire l'infrastructure du pays et stabiliser l'économie, malgré les problèmes posés par l'occupation israélienne du Sud-Liban, qui a duré 22 ans. Par ailleurs, plusieurs agressions israéliennes ont pris pour cible les nouvelles infrastructures et provoqué de nouveaux mouvements de déplacés vers Beyrouth. Le Gouvernement libanais commence à mettre en oeuvre un plan pour le développement des parties libérées du Sud-Liban. Les efforts de lutte contre la pauvreté du Gouvernement n'ont pas bénéficié d'une aide internationale, alors que la culture illégale des stupéfiants avait été interdite dans plusieurs zones rurales, notamment dans la vallée de la Bekaa. Le Gouvernement a dû, pour financer la reconstruction, les services de santé et l'amélioration du secteur de l'éducation, prendre à sa charge une dette nationale énorme et adopter des budgets de rigueur visant à limiter les dépenses. Le Ministère des affaires sociales a formulé une stratégie nationale de réduction

de la pauvreté en 1993 avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, et l'étude réalisée en 1995 pour le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague a montré que 28 % des ménages libanais vivaient au-dessous du seuil de la pauvreté. Le PNUD a alors aidé le Ministère à établir une carte de la pauvreté au Liban, ce qui a été suivi d'un programme national d'amélioration des conditions de vie exécuté à partir de 1999 et financé avec l'aide de la Norvège et du PNUD. Les objectifs du programme sont de mettre au point une stratégie nationale de réduction de la pauvreté et de renforcer les capacités du Gouvernement pour la mettre en oeuvre, d'améliorer les statistiques sociales et de mobiliser la société civile dans la lutte contre la pauvreté. À cette fin, plusieurs projets de développement communautaire ont été financés dans des zones rurales. Un petit pays comme le Liban connaît les mêmes problèmes que de nombreux autres pays en développement, mais il peut s'enorgueillir qu'un habitant du nord du pays, Aref Kodeih, a reçu le Prix de l'élimination de la pauvreté décerné par le PNUD en 2002.

63. **Mme van Glaanen Weygel** (Suriname) dit que la pauvreté n'est pas seulement l'insuffisance de revenus et le manque d'éléments de bien-être matériel, mais également l'absence des choix les plus fondamentaux de développement humain et de facteurs comme la longévité, la santé, la liberté, une vie décente, la dignité et le respect. Vivre à l'abri de la pauvreté fait partie des droits fondamentaux qui sont énoncés dans des documents multilatéraux comme la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que dans les textes adoptés lors du Sommet mondial sur le développement social, du Sommet du Millénaire, de la Conférence de Monterrey ou encore dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Dans ses différents rapports, le Secrétaire général a rappelé qu'il était nécessaire d'accélérer le rythme pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier ceux qui concernent l'élimination de la pauvreté. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les efforts au niveau national.

64. Le Gouvernement surinamais met en oeuvre un programme d'assistance sociale, de gestion économique à moyen terme et de développement à long

terme adapté aux réalités du pays. Il repose sur les deux éléments suivants : un programme visant à améliorer le filet de sécurité sociale et un programme de valorisation des ressources et de création d'emplois axé sur le plus long terme. Ce programme d'élimination de la pauvreté est le volet concret de la stratégie d'élimination de la pauvreté prévue dans le plan du Suriname pour 2000-2005. Le programme tient compte d'aspects aussi différents que le commerce, l'environnement, le développement durable, la gouvernance, l'égalité des sexes, l'incidence du VIH/sida et les partenariats. Le PNUD apporte son appui à l'exécution du programme d'élimination de la pauvreté du Suriname, en s'attachant particulièrement au suivi des principaux indicateurs de pauvreté. Le Gouvernement surinamais est déterminé à poursuivre sa lutte contre la pauvreté et se félicite de l'assistance du PNUD à cet égard.

65. **M. Adhikari** (Népal) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, à la séance précédente. Il note avec préoccupation que la pauvreté s'étend dans le monde, au point qu'il y a aujourd'hui plus de pauvres qu'en 1997, date à laquelle a été lancée la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. La Déclaration du Millénaire a donc établi des objectifs précis en vue de lutter contre ce fléau et d'accélérer le développement; mais il est peu probable que les objectifs de développement du Millénaire seront atteints au rythme actuel. En fait, la plupart des pays ont déjà pris du retard, y compris le Népal, en raison notamment de la faiblesse de la croissance économique. Afin de réduire de moitié le nombre de pauvres vivant dans l'extrême pauvreté, les pays en développement devraient enregistrer une croissance d'au moins 3,6 % par an, pourcentage que peu de pays pauvres peuvent espérer atteindre. Nombre de ces pays sont, de plus, confrontés à des conflits et des situations d'instabilité. Cette situation s'explique en partie par l'insuffisance et l'inefficacité des dépenses publiques, la lourde charge de la dette, l'accès inadéquat aux marchés des pays riches et l'insuffisance de l'aide publique au développement. Mais il faudrait également introduire des réformes d'orientation et renforcer les capacités dans les pays en développement.

66. Les pays les moins avancés se trouvent dans une situation particulièrement précaire et devront redoubler d'efforts pour réduire la pauvreté et assurer des

services de base à leur population notamment en matière d'éducation et de santé, et pour dynamiser leur développement. N'étant pas en mesure à eux seuls d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, les nations riches devront les aider par le biais de l'APD, de l'allègement de la dette et de l'accès à leurs marchés. Pour réduire les inégalités entre le Nord et le Sud, les pays industrialisés devront démanteler leurs subventions agricoles et éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires qui entravent les importations en provenance des pays pauvres.

67. Le Népal s'est engagé sur la voie de la libéralisation économique, de la décentralisation et de la bonne gouvernance. Il consacre une plus grande partie de ses ressources à l'infrastructure et aux services de base, tandis que le secteur privé est encouragé à développer ses activités. L'économie s'est ouverte aux investissements étrangers directs. L'éradication de la pauvreté a toujours constitué un objectif prioritaire des plans de développement nationaux. Les mesures prises ont permis de réduire d'environ 4 % le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté depuis 10 ans, mais 38 % de la population vivent encore au-dessous du seuil de pauvreté. Divers programmes en faveur des pauvres sont actuellement mis en oeuvre et près de 70 % du budget de développement sont alloués aux zones rurales où sont concentrés la plupart des pauvres. Un système de microfinancement a été mis en place afin d'encourager l'exécution de projets de développement au niveau local et on s'efforce de développer l'infrastructure rurale dans l'ensemble du pays.

68. Le Gouvernement a pris des mesures pour assurer l'enseignement gratuit jusqu'au niveau secondaire et les élèves provenant des groupes désavantagés reçoivent des bourses d'études. On crée des dispensaires dans tout le pays et la campagne de vaccination progresse. Il est probable que l'objectif consistant à assurer l'accès à l'eau potable pour tous sera atteint, comme il est envisagé dans les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

69. Tandis que les diverses réformes entreprises commençaient à porter leurs fruits, l'insurrection maoïste a paralysé la nation, anéantissant même certains des acquis. Les maoïstes, qui veulent abolir la monarchie constitutionnelle et introduire un régime totalitaire, terrorisent les zones rurales, détruisant écoles, ponts, routes et habitations. Afin de lutter

contre les rebelles et d'accélérer le développement, le Népal a besoin du soutien de la communauté mondiale notamment pour équiper ses forces de sécurité et développer les zones affectées par les maoïstes.

70. L'intervenant note avec satisfaction que l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique se sont engagés à augmenter le niveau de leur aide publique au développement. Il faudrait aussi développer la coopération Sud-Sud, tant dans un contexte bilatéral sous-régional et régional. Le projet de création d'un fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté est une initiative intéressante; tous les pays, en particulier les plus riches, devraient verser des contributions généreuses et les ressources du fonds devraient servir à aider les pays à atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

71. **M. Yahya** (Israël) dit que sa délégation accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'élimination de la pauvreté (A/57/211). Il appuie également le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en tant qu'initiative africaine. Israël est prêt à fournir une assistance à ce projet, notamment en ce qui concerne la formation, l'envoi d'experts, l'organisation de stages et la coopération avec les pays intéressés.

72. Les pays industrialisés ne peuvent plus ignorer le phénomène d'extrême pauvreté qui sévit dans le tiers monde et dans d'autres régions. La pauvreté est un phénomène socioéconomique multidimensionnel qui constitue une violation flagrante des droits les plus élémentaires. La persistance de ce fléau a des conséquences dommageables non seulement pour les familles dans le besoin mais aussi pour leur communauté, leur société et le monde dans son ensemble. La pauvreté permet l'exploitation de main-d'oeuvre à bon marché, entravant l'utilisation des technologies modernes; elle suscite des mouvements de population qui entraînent des changements démographiques et culturels, lesquels peuvent encourager le développement de mouvements terroristes locaux qui exploitent les inégalités et le désespoir des populations dans le besoin, s'assurant leur sympathie pour leur propre cause.

73. Les pays en développement doivent élaborer une stratégie définissant des objectifs précis en vue d'éradiquer la pauvreté. La guerre contre ce fléau exige des investissements à long terme dans de nombreux

domaines; les pays doivent lui accorder la plus haute priorité et se montrer résolus à l'éliminer. L'extrême pauvreté contribue à la désintégration des familles en raison des tensions et des privations qui en résultent.

74. Un moyen de réduire la pauvreté consiste à renforcer la société civile, en responsabilisant les communautés et en mettant en place des organisations sociales au niveau local; il faudrait aussi établir de nouveaux partenariats et des réseaux d'organisations bénévoles, faire le bilan des ressources communautaires, promouvoir le développement socioéconomique, en établissant un équilibre entre efficacité, croissance économique et justice sociale, développer les services et programmes en fonction des problèmes et des besoins, et encourager les flux de données qui amélioreront l'accès aux ressources.

75. Se référant à l'intervention de la délégation libanaise, M. Yahya rappelle que la présence des forces israéliennes au Liban a pris fin conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Sa délégation espère que les forces étrangères actuellement présentes au Liban quitteront son territoire et que le pays pourra concentrer ses efforts sur la lutte contre la pauvreté. Elle espère aussi qu'à l'avenir les deux pays établiront des relations de bon voisinage.

76. **Le Président** dit que la Commission a achevé le débat général sur le point 89 de l'ordre du jour.

Point 92 de l'ordre du jour : Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (A/57/75-E/2002/57, A/57/343, A/57/444)

Présentation et débat général

77. **M. Khan** (Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur la question (A/57/75-E/2002/57), dit qu'il a été établi pour faire suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social en 2001. L'année précédente, l'attention était concentrée sur la question de savoir comment organiser des examens périodiques des grandes conférences. Depuis lors, diverses réunions ont eu lieu, notamment à Monterrey et Johannesburg. Le rapport va au-delà de

cette question et examine les liens entre la Déclaration du Millénaire et les conférences qui ont eu lieu pendant l'année en cours. La tâche principale au cours des prochaines années consistera à assurer l'application des résultats des grandes conférences de manière cohérente, équilibrée et globale. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social, les commissions techniques et les organismes, programmes et fonds des Nations Unies devront coordonner leur action, réorienter leurs délibérations de l'examen des mesures de suivi vers la mise en oeuvre, et centrer leurs efforts sur les résultats et non plus sur les politiques. Dans la plupart des cas, celles-ci font déjà l'objet d'un accord, comme il ressort des engagements pris à Monterrey et Johannesburg, ainsi que de la Déclaration du Millénaire.

78. Il faudra également veiller à ce que les principales parties intéressées, à savoir les institutions financières multilatérales, le système des Nations Unies, le secteur privé, la société civile et l'opinion publique en général, continuent de participer pleinement aux processus de suivi des grandes conférences. Il faudra aussi maintenir le niveau d'énergie qui s'est manifesté notamment à Monterrey et Johannesburg dans la mise en oeuvre des processus de suivi. Le rôle de l'Assemblée générale consistera à établir une orientation politique globale à la fois pour les gouvernements et le système des Nations Unies; celui du Conseil économique et social consistera à assurer la coordination des activités des organismes des Nations Unies et à veiller à ce que ses commissions techniques coordonnent leur action en vue d'une application cohérente des résultats des grandes conférences; ces organes devront se concentrer sur les diverses conférences d'une manière synergique, en évitant les chevauchements d'activité; ils devront demeurer actifs au niveau des experts. Le Secrétariat quant à lui est résolu à fournir à la Commission tout l'appui dont elle aura besoin afin de réorienter son action dans cette direction.

79. **M. Vallenilla** (Venezuela), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il souhaite réaffirmer les engagements et les défis relatifs au développement énoncés dans les textes issus des grandes conférences et sommets des Nations Unies. Il rappelle qu'il est nécessaire de renforcer le rôle de l'Assemblée générale en tant que mécanisme intergouvernemental le mieux à même de formuler des politiques dans les domaines économique et social, y

compris le suivi coordonné et intégré des grandes conférences et réunions au sommet. Le Conseil économique et social doit, quant à lui, continuer de promouvoir un suivi coordonné des textes adoptés lors des conférences et sommets, car ces derniers contribuent à un cadre intégré pour la mise en oeuvre des objectifs de développement fixés au niveau international. Chaque conférence ou sommet a un thème individuel et des dispositifs de suivi qui lui sont propres, et il convient de chercher des éléments similaires pour relier les engagements de différentes conférences de façon à pouvoir évaluer la mise en oeuvre des accords, en particulier sur les plans financier et technique. La mise en oeuvre intégrée pourrait se faire pour les questions intersectorielles, au niveau intergouvernemental. Par ailleurs, au niveau des institutions, il est indispensable d'utiliser les ressources de façon plus rationnelle, dans le respect des principes d'impartialité, de neutralité et de non-sélectivité.

80. Pour faire du système des Nations Unies un instrument plus efficace pour la réalisation des objectifs de développement fixés au niveau international, il est nécessaire de promouvoir la cohérence, l'intégration et la coordination des travaux de l'Assemblée générale en plénière et des Deuxième et Troisième Commissions. L'Assemblée doit également veiller à une plus grande cohérence entre les différentes institutions spécialisées du système et entre l'ONU, les institutions spécialisées, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, pour mettre en oeuvre à tous les niveaux les textes adoptés lors des grandes conférences et sommets des Nations Unies et progresser vers les objectifs de croissance économique soutenue, d'élimination de la pauvreté et de développement durable. Le Groupe des 77 et la Chine proposent donc de créer un groupe de travail spécial à composition non limitée, sous l'égide du Président de l'Assemblée générale, qui devrait commencer ses travaux dès que possible.

81. **Mme Løj** (Danemark), parlant au nom de l'Union européenne et des pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union et autres pays associés, dit que le regroupement cohérent des divers processus de suivi des grandes conférences des Nations Unies dans un cadre commun représente l'une des tâches les plus importantes pour le système des Nations Unies. Pour l'UE, la Déclaration du Millénaire constitue le principal cadre directif pour les travaux de l'ONU dans

les domaines économique et social. Elle représente un point de départ pour le suivi intégré de toutes les grandes conférences des Nations Unies et un moyen de renforcer les nombreux liens qui les unissent. Les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration sont concrets et mesurables. Une approche coordonnée doit être centrée sur leur mise en oeuvre en tant que principe d'organisation pour les travaux de l'Assemblée générale dans le domaine du développement. L'ONU doit encadrer la mise en oeuvre du programme énoncé dans la Déclaration.

82. Il importe de faire un meilleur usage des mécanismes du système des Nations Unies dans le domaine du développement. En recourant aux structures et institutions existantes, il faudra veiller à éviter tout chevauchement des efforts et concentrer les efforts sur la mise en oeuvre effective sur le terrain. Dans ce contexte, l'UE est prête à appuyer la création d'un groupe de travail spécial à composition non limitée qui serait doté d'un mandat concret, limité dans le temps, et chargé, dans le cadre de la Déclaration du Millénaire, d'examiner la manière dont les travaux de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et des commissions techniques pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

83. En renforçant l'ONU, on renforce aussi le système international. Les processus de suivi des conférences doivent se dérouler dans un esprit de partenariat comprenant aussi les parties intéressées, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce. Il est également important d'associer la société civile, le secteur privé et les autres partenaires dans toute la mesure possible. La mise en oeuvre sur le terrain représente une tâche immense et la réalisation des objectifs devant être atteints d'ici à 2015 exige de mettre à contribution tous les partenaires de développement du secteur privé et du secteur public, à tous les niveaux. Il faut appliquer de nouvelles modalités afin de promouvoir la participation des parties prenantes. Le succès du suivi des conférences dépendra des réalisations effectives au niveau des pays. La responsabilité principale du développement durable et de l'éradication de la pauvreté incombe à chaque pays. Il faut donc assurer la cohérence des politiques et appuyer les efforts de mise en oeuvre au niveau des pays sur la base de cadres de développement contrôlés par les autorités nationales.

84. **M. Ramadan** (Liban), exerçant son droit de réponse concernant l'intervention de la délégation israélienne, dit que l'agression israélienne contre son pays se poursuit, entravant gravement ses efforts de développement et la lutte contre la pauvreté. Les agressions répétées lancées par Israël dans les années 90 et les campagnes militaires visant à détruire l'infrastructure libanaise, laquelle a été reconstruite à grands frais, sont une tentative de faire obstacle au développement du pays. Les autorités israéliennes menacent militairement le Liban pour l'empêcher d'utiliser ses ressources en eau et tentent de saper les efforts du Gouvernement pour protéger la population du Sud-Liban. La délégation israélienne a mentionné la présence syrienne au Liban mais celle-ci a été établie conformément à des accords conclus par les deux pays et ne concerne qu'eux.

85. **M. Yahya** (Israël), répondant à l'orateur précédent, dit que son pays souhaite la prospérité au Liban et rappelle que les forces israéliennes ont quitté le pays.

86. **M. Ramadan** (Liban), exerçant son droit de réponse, mentionne la question des mines posées par les forces d'occupation israéliennes, qui entravent le développement du Liban, et notamment la culture des terres arables.

La séance est levée à 13 h 15.